



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT** tenue le vendredi, 31 mars 2017 à 8 h 30, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, LOUIS VILLENEUVE, DIANE PERRON** et **SYLVIE ADAM**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

La conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ** et le conseiller **RÉAL BRUNELLE** étaient absents de leur siège.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général et M<sup>e</sup> **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-03-177 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 31 mars 2017

A.M. **2.1** Avis de motion du règlement numéro 1039-2017 intitulé règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

A.M. **2.2** Avis de motion du règlement numéro 1044-2017 intitulé règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux

#### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2017-03-178

2017-03-177

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal  
du 31 mars 2017, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-2017  
INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
(PIIA)**

Madame la conseillère **DIANE PERRON** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 1039-2017 intitulé règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), sera présenté pour adoption du règlement lors d'une séance subséquente du Conseil.

Madame la conseillère **DIANE PERRON** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1044-2017  
INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES  
AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller **LOUIS VILLENEUVE** donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 1044-2017 intitulé règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux, sera présenté pour adoption du règlement lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **LOUIS VILLENEUVE** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

**N.M.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quatre (4) personnes se prévalent de la période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :

- Suivi de la demande de PPCMOI relative au 1088 rue Shefford;

- Déroulement du processus d'intégration des commentaires faits par les citoyens dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme;
- Caractère habituel ou exceptionnel de la tenue d'une assemblée extraordinaire du conseil municipal le vendredi matin à 8 :30 heures;
- Identification du rôle de monsieur Jean-François Vachon à savoir si c'est un employé de la Ville ou un consultant.

**2017-03-178**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 9 h 00.

**ADOPTÉE**

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 3 avril 2017

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE